Mis en ligne le : 03/06/2024



Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°32/Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Maurice Bonnard

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Rosa MACEIRA

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés: Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés: M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent:

M. le Maire rappelle que la Ville de Villiers-le-Bel a souhaité poursuivre le renouvellement urbain dans l'Est du quartier de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM), le quartier du Puits-La-Marlière (PLM) et celui du Village.

Ces sites sont inscrits en totalité ou pour partie dans la liste des quartiers prioritaires et bénéficient à ce titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) prévu par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de la cohésion urbaine.

A ce titre, le Comité d'Engagement de l'ANRU du 19 juillet 2019 a validé le financement de plusieurs interventions sur les groupes scolaires : construction d'un nouveau groupe scolaire au Village, restructuration des groupes scolaires Langevin-Rousseau et Henri Wallon, démolition-reconstruction du restaurant scolaire de l'école maternelle Kergomard.

Afin de répondre aux besoins dans le quartier du Village, la commune a engagé le projet de construction d'un nouvel équipement scolaire : le groupe scolaire Maurice Bonnard. L'implantation de ce futur groupe scolaire est fléchée sur l'ancien site du centre de loisirs Louis Demolliens, au Nord de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Village.



Pour réaliser cette opération, la commune a attribué, à l'issue d'une procédure de concours, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Maurice Bonnard dans le quartier du Village au groupement DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES- OTEIS- VENATHEC-AGENCE BABYLONE ayant pour mandataire DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES. Suivant le programme de la maîtrise d'ouvrage, l'opération, d'une surface de plancher (SDP) de 3 654 m2, consiste ainsi en la construction de :

- Un groupe scolaire de 16 classes dont une classe ULIS;
- Une restauration;
- Un accueil périscolaire mutualisé avec un accueil de loisirs sans hébergement ;
- Des locaux communs ;
- Des espaces extérieures (Cours de récréation, Préau, jardin pédagogique).

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Ville a validé le PRO/DCE du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Maurice Bonnard pour un montant estimé à 11 304 954,71 € HT soit 13 565 945,65 € TTC (valeur 02/2023).

Par ailleurs, la durée des travaux a été fixée à 19 mois incluant la période de préparation des travaux.

M. le Maire précise également que l'opération de construction du groupe scolaire est financée sur les fonds propres de la collectivité (budget investissement de la ville) et par des participations de l'ANRU à hauteur de 6 856 921,17 \in , de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France à hauteur de 664 736,73 \in , du Département du Val d'Oise à hauteur de 1 710 400,00 \in et de la Région Ile-de-France à hauteur de 1 300 000,00 \in .

M. le Maire indique que la consultation du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Maurice Bonnard a été lancée le 7 décembre 2023 sous la forme d'un appel d'offre ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il est précisé que la commune a inclus dans le cadre de l'exécution du présent marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

M. le Maire indique également que la date limite de remise des plis a été fixée au 29 janvier 2024 à 11h00 puis reportée au 8 février 2024 à 12h00 afin de garantir un maximum d'offres sur chacun des lots.

M. le Maire indique que les prestations objet du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Maurice Bonnard sont réparties en 13 lots désignés comme suit :

Nº Lots	Intitulé	
1	Structure, Bardage, MOB et ITE	
2	Menuiseries extérieures / Occultations	
3	Couverture / Etanchéité	
4	VRD et espaces verts	
5	Menuiserie intérieure / Mobilier	
6	Serrureries	
7	Cloison / Faux plafond	
8	Revêtements sols et murs	
9	Peinture / Signalétique / Nettoyage	
10	Ascenseur	
11	CFO/CFA et Photovoltaïque	
12	Chauffage / Ventilation / Plomberie	



13 Cuisine	

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des réponses reçues pour chaque lot (le pli d'une entreprise étant illisible):

Nº Lots	Intitulé	Nombre de réponses
1	Structure, Bardage, MOB et ITE	5
2	Menuiseries extérieures / Occultations	0
3	Couverture / Etanchéité	3
4	VRD et espaces verts	1
5	Menuiserie intérieure / Mobilier	1
6	Serrureries	2
7	Cloison / Faux plafond	2
8	Revêtements sols et murs	5
9	Peinture / Signalétique / Nettoyage	4
10	Ascenseur	4
11	CFO/CFA et Photovoltaïque	2
12	Chauffage / Ventilation / Plomberie	2
13	Cuisine	3

M. le Maire indique que la Commission d'appel d'Offres réunie le 30 avril 2024 a examiné les offres et a décidé d'attribuer les lots suivants du marché de construction du groupe scolaire Maurice Bonnard:

N° Lots	Intitulé	Titulaires	Montant HT	Montant TTC
1	Structure, Bardage, MOB et ITE	SNRB 23 rue du Plessis – 95120 ERMONT	6 095 000,00 €	7 314 000,00 €
2	Menuiseries extérieures / Occultations	Lot infructueux – lot qui sera relancé		
3	Couverture / Etanchéité	Déclaration sans suite – lot qui sera relancé		
4	VRD et espaces verts	Groupement PINSON PAYSAGE (mandataire)- COCHERY ILE DE France (cotraitant) Adresse mandataire: 13 Avenue des Cures 95580 ANDILLY	988 056,95 €	1 185 668,34 €
5	Menuiserie intérieure / Mobilier	Déclaration sans suite – lot qui sera relancé		
6	Serrureries	Déclaration sans suite – lot qui sera relancé		
7	Cloison / Faux plafond	Déclaration sans suite – lot qui sera relancé		
8	Revêtements sols et murs	Déclaration sans suite – lot qui sera relancé		
9	Peinture / Signalétique / Nettoyage	SERTAC 7 rue Salvador Allende 91120 PALAISEAU	141 994,91 €	170 393,90 €



10	Ascenseur	ORONA 7 – 9 Rue des Amériques - ZAC du petit marais 94 370 SUCY EN BRIE	25 100,00 €	30 120,00 €
11	CFO/CFA et Photovoltaïque	ELEC TERTIAIRE HABITAT / MERELEC 11 rue de Pinçonlieu 60000 BEAUVAIS	969 500,00 €	1 163 400,00 €
12	Chauffage / Ventilation / Plomberie	INGETHERMIQUE 7 rue Boris Vian – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	1 274 552,01 €	1 529 462,41 €
13	Cuisine	Déclaration sans suite – lot qui sera relancé		

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les lots non attribués seront relancés de la manière suivante :

- lot 2 : procédure sans publicité ni mise en concurrence,
- lots 3, 5, 6, 7, 8 et 13 : procédure formalisée.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché de travaux de construction du groupe scolaire Maurice Bonnard pour les lots et entreprises exposés ci-dessus.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 30 avril 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable du 6 mai 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de construction du groupe scolaire Maurice Bonnard de la manière suivante :

N° Lots	Intitulé	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
1	Structure, Bardage, MOB et ITE	SNRB 23 rue du Plessis 95120 ERMONT	6 095 000,00 €	7 314 000,00 €
4	VRD et espaces verts	Groupement PINSON PAYSAGE (mandataire)- COCHERY ILE DE France (cotraitant) Adresse mandataire: 13 Avenue des Cures 95580 ANDILLY	988 056,95 €	1 185 668,34 €
9	Peinture / Signalétique / Nettoyage	SERTAC 7 rue Salvador Allende 91120 PALAISEAU	141 994,91 €	170 393,90 €
10	Ascenseur	ORONA 7 – 9 Rue des Amériques - ZAC du petit marais 94 370 SUCY EN BRIE	25 100,00 €	30 120,00 €



11	CFO/CFA et Photovoltaïque	ELEC TERTIAIRE HABITAT / MERELEC 11 rue de Pinçonlieu 60000 BEAUVAIS	969 500,00 €	1 163 400,00 €
12	Chauffage / Ventilation / Plomberie	INGETHERMIQUE 7 rue Boris Vian 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	1 274 552,01 €	1 529 462,41 €

Soit un montant total de 9 494 203,87 € HT soit 11 393 044,65 € TTC.

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer tous les documents afférents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance, Mme Rosa MACEIRA Le Maire, M. Jean-Louis MARSAC

Transmission en Sous-préfecture le :

- 3 JUIN 2024